



La propreté du village : l'affaire de tous !

La demi-journée de l'environnement consacrée au nettoyage des rues et abords du village est fixée au **samedi 02 avril**. Rendez-vous à 08h30 devant l'atelier municipal, rue des Anciennes Forges. Se munir de gants.

Jeter ses déchets dans la rue ou dans la nature est un acte puni par la loi. L'article R632-1 du code pénal stipule que "le dépôt sauvage d'ordures ou d'objets sur la voie publique est sanctionné par une contravention de seconde classe (35 à 150 €), ou de cinquième classe (1500 €) si ce dépôt a été effectué à l'aide d'un véhicule (article R635-8).

Le Népal vu par Thomas Diaz

Après plus d'un mois passé à étudier le système éducatif Népalais l'été dernier, Thomas a réalisé un documentaire qu'il présentera **vendredi 08 avril**, à 20h à la salle des fêtes. Venez nombreux échanger avec ce jeune du village! Entrée libre.

Etang communal : ouverture de la pêche !

La pêche dans l'étang communal sera autorisée à partir de **samedi 09 avril**, selon le règlement affiché sur le site. Elle est réservée aux habitants de Foucherans pouvant toutefois être accompagnés par des personnes de l'extérieur. Merci de respecter les lieux.

Journées nationales du souvenir et commémorative

Les prochaines journées auront lieu :

- **Dimanche 24 avril** pour la journée des déportés : rendez-vous à 10h20 au cimetière
- **Dimanche 08 mai** pour le défilé de la victoire de 1945 : rendez-vous à 10h20 devant la Mairie.

Travaux de bricolage et de jardinage

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers et dont l'usage entraîne une gêne sonore (tondeuse, débroussailleuse, perceuse,...) sont réglementés. Les horaires définis par l'arrêté municipal du 11 mai 2015 sont les suivants :

- **du lundi au samedi** : 8h30-12h / 14h-19h30
- **dimanche et jours fériés** : 10h-12h

Pour le bien être de chacun, merci de respecter ces horaires.

2^{ème} Concours de pêche ouvert aux jeunes

Face au succès du concours 2015, la municipalité et la commission enfance-jeunesse organisent pour la seconde année un concours de pêche à l'étang, **samedi 04 juin** de 09h à 12h. Il est réservé aux jeunes de Foucherans. Inscription gratuite à 8h30 à l'étang. Annulation en cas de pluie. Apporter son matériel.

Repas tiré du sac à l'issue du concours. Pour tous renseignements : jeunesfoucherans@gmail.com

Le RAM organise son salon des talents

Le salon organisé par le Relais Assistants Maternels se tiendra **samedi 16 avril** de 14h à 18h. Vous découvrirez une exposition vente d'objets artisanaux confectionnés par des assistantes maternelles et des habitants de Foucherans principalement.

Médiathèque : nouveaux horaires

Madame Frédérique MERMOZ succède à Madame Evelyne CAULE en tant qu'agent responsable de la Médiathèque, laquelle a fait valoir son droit à la retraite. La municipalité remercie sincèrement Evelyne pour son engagement au cours de toutes ces années. Madame Maryse BOUCHARD est toujours présente pour vous accueillir.

- Accès : 4 rue du Commerce (entrée à l'arrière du bureau de Poste)
- Horaires : **Mercredi et Vendredi** de 14h à 17h

Scène ouverte pour la Fête de la musique

Dans le cadre de la fête de la musique **samedi 25 juin**, l'association locale et musicale Foucher'En Zic organise une scène ouverte aux musiciens et chanteurs amateurs l'après-midi et un repas concert en soirée.

Renseignements : franck.margalef@free.fr